



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2^e séance du mardi 12 septembre 2023

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2023/11 de la Municipalité du 23 février 2023 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'allouer à la Municipalité une enveloppe de CHF 738'000.- attribuée au Secrétariat général de la Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture (Unité durabilité et participation), répartie sur quatre ans dès 2023, à prélever sur le Fonds du développement durable, pour la mise en oeuvre de la première phase de la stratégie participation à déployer entre 2023 et 2026.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi douze septembre deux mille vingt-trois.

Le président :



Le secrétaire :